



# NOTRE VILLAGE

## Janvier 2022



*Bulletin d'informations municipales*



### Sommaire

Mot du maire .....	2	Informations.....	4
État-civil .....	3	Conseils municipaux.....	17
Horaires .....	3	Associations.....	23

# Le mot du maire

Chères Ussoises, chers Ussois

Après une année 2021 particulièrement éprouvante à bien des égards nous entamons 2022 avec davantage d'espoir et d'optimisme.

Dans une situation inédite et sous des contraintes sanitaires fluctuantes et pénalisantes l'année 2021 aura vu l'achèvement de travaux engagés de longue date.

2022 annonce la perspective d'un recul de cette pandémie, nous voulons y croire et ceci nous permettra de poursuivre les objectifs fixés par la municipalité dans un climat plus propice à leur réalisation :

- aménagement du parking de la salle des fêtes,
- réfection de la toiture de l'épicerie,
- aménagement d'allées du cimetière.

L'année passée aura démontré, si besoin était, la résilience de tous face à cette épreuve.

Et que les liens d'entraide, de solidarité et d'engagement ont été une nouvelle fois présents, merci à vous !

À l'aube de cette nouvelle année le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une année pleine de santé à vous et à vos proches



Pierre Hordé



Sylvie LUCAS



Manuel DE ARAUJO



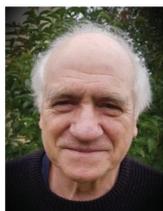
Florence GOSSET



Luc ARNAUD



Dragana PETROVIC



Jean-François GUILLAUMET



Bernard OUDARD



Dominique FERREIRA-CAMPOS



Dominique BOUDOT



Marie-Constance SOUVIGNIER



Claire-Marie OFFROY



Joël RAMEL



Stéphanie LEFEBVRE



Philippe LANTOINE

# État civil 2021

---

## Naissances

09/02 Honoré BUTEL DURET  
15/03 Hamza BELLAHBIB  
20/03 Tyméo GRAUX  
29/04 Cléon VIAU  
23/05 Éden GRATRAUD  
29/07 Evan LEFEBVRE  
21/08 Marc-Angelo DEL ALAGNA  
27/08 Jade BAILLY  
05/09 Eden MAHOUKOU  
22/09 Charlie ROULEAU  
09/10 Doress AMEDJKANE  
22/11 Esmée Diamantée  
20/12 Caylie AUBÉ FERTÉ

## Décès

22/01 André GIRARD  
02/03 Jean-Claude WATIN  
29/05 Manuel DOS SANTOS FERREIRA-CAMPOS  
31/05 René NORTIER  
01/07 Sandrine BARRET  
15/09 Bernard VASSEUR  
09/08 Paule SAVANE  
13/08 Bernard LEBRUN  
21/09 Madeleine THOMINOT  
03/10 Christine LECESNE

## Mariages

25/09 Cyrille LE VAILLANT et Julie QUINTAINE

## Horaires

---

### Mairie

Sur rendez-vous – Port du masque obligatoire  
Lundi – mardi – jeudi : de 14h30 à 17h00  
Samedi : de 9h00 à 12h00  
Permanence des élus : Samedi  
de 10h00 à 12h00

## Numéros utiles

---

Police : 17  
Gendarmerie : 01 60 22 01 19  
Pompiers : 18  
École : 01 60 22 46 42  
EDF : 0810 333 077  
GDF : 0810 433 077  
Trésorerie : 01 64 03 03 99  
SAUR : 01 77 78 80 08  
CAF : 0810 25 77 10  
Sécurité Sociale : 36 46  
SOS médecin : 15

### Responsable de publication

Pierre Hordé

### Rédacteur

Florence Gosset

*Les articles publiés par les associations  
n'engagent que leurs auteurs.*

*À tous les commerçants, artisans  
et associations du village*

Pour rappel, vous pouvez nous envoyer vos  
communications à publier à la nouvelle  
adresse ci-dessous.

**comm.ussy@gmail.com**

# Informations

## Collecte des sapins

Un point de dépôt à côté des bacs à verres sur le parking de la salle des fêtes est en place jusque fin janvier.

## Déchets verts

Nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral, le **brûlage** des végétaux est **INTERDIT** étant donné la possibilité de dépôt de ceux-ci auprès notamment de la déchetterie d'Ocquerre. Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers et leur brûlage dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

## Recensement

Le recensement de notre commune, comme annoncé dans notre dernier flash infos, débute le 20 janvier. Deux agents recenseurs ont été recrutés : Madame Dalila Arnaud et Mme Beatrice Du Sault. Voici le recto de leur carte d'agent recenseur.

Nous espérons que vous leur accorderez toute votre attention et votre bienveillance lors de leur passage à votre domicile, le travail qui les attend étant très intense.

Selon l'INSEE, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous sommes avant le recensement 1097 + 10 comptés à part soit 1 107 ussois.



Retrouvez toutes les informations et alertes de votre Commune sur PanneauPocket

### Depuis un téléphone ou une tablette

- 1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement



- 2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez votre commune ou votre code postal et cliquez sur le cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



### Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



**C'EST SIMPLE ET GRATUIT**

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

---

## *Elections*

Cette année sont prévues les élections présidentielles. Elles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Pour ces dates, vous allez recevoir une nouvelle carte électorale. Si le jour de l'élection, vous ne l'avez toujours pas reçue, nous vérifierons avec vous si elle n'est pas dans celles qui ont été retournées à la mairie.

Si vous n'êtes pas inscrits ou avez changé de domicile et que vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales de la commune, vous avez deux possibilités : soit votre inscription en ligne et cela jusqu'au 2 mars 2022, soit en mairie jusqu'au vendredi 4 mars 2022 inclus.

Pour les jeunes qui deviennent majeurs, l'inscription est automatique à condition d'avoir fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

---

## *Travaux et projets*

L'année 2021 nous a permis de réaliser la partie revenant à notre commune de la liaison piétonne Ussy/Sammeron. Le budget de ces travaux est de 195 000 euros y compris les études. Les subventions du département, de la région et du STIF devraient atteindre 70 à 80 % de la valeur des travaux.

Nous avons obtenu du département qu'il reprenne le revêtement du carrefour et qu'il supprime les pavés qui étaient en très mauvais état et source de bruits.

Le tronçon du pont et de ses culées, considéré comme un ouvrage d'art, sera réalisé par le département. Les travaux devraient avoir lieu au printemps 2022.

Le département envisage un rétrécissement de la circulation sur la culée côté Ussy avec le passage à une voie de circulation avec une priorité pour la sortie d'Ussy vers Sammeron. La voie supprimée permettra le passage des piétons. Sur le pont, les deux voies de circulation seront conservées. Côté Sammeron, le bas-côté est suffisant pour recevoir le trottoir piétons.

Pour 2022, un autre projet se prépare puisque nous venons de recevoir un accord de la région et du département pour notre contrat rural. Celui-ci va nous permettre de réaliser la couverture de la boulangerie dans un premier temps, l'aménagement

du parking de la salle des fêtes avec la création d'environ 25 places de stationnement dont 2 avec bornes électriques dans un deuxième temps. Pour finir, réalisation de chemins en béton désactivé dans les deux allées principales du cimetière.

---

## *Trottoir mairie*

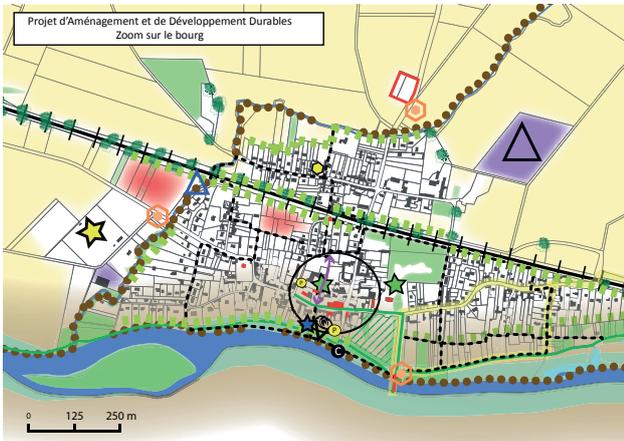
Fin novembre 2021, suite à un affaissement du trottoir devant la mairie, nous avons découvert des anciennes caves sous le trottoir. Ces caves étaient voûtées et réalisées entièrement en pavés de grès. Après recherche, il semblerait que ces caves faisaient partie de la propriété de la famille Guillaumet englobant l'actuelle mairie et les piliers au droit de l'Abribus. La clôture avant la réalisation de la départementale allait jusqu'au bord du trottoir et la rue était beaucoup moins large. Nous avons donc remblayé les cavités afin de sécuriser la route. L'entreprise devrait intervenir courant février suivant ses possibilités d'approvisionnement pour poser des pavés de grès sciés. La circulation pour les piétons et l'accès au passage clouté pour les personnes à mobilité réduite sera plus facile.



---

## PLU

La rédaction de notre PLU avance à grands pas. Vous avez déjà pu consulter le PADD que nous vous avons transmis avec le bulletin d'informations de novembre. Il est également consultable en mairie.



---

## Chats au cimetière

Nous déplorons la recrudescence de chats au sein du cimetière. Il est vrai qu'ils sont attendrissants mais nous vous demandons de ne pas les nourrir. Si la situation venait à perdurer, nous serions malheureusement dans l'obligation de trouver une solution radicale afin que ce désagrément cesse, ce dernier n'ayant déjà que trop duré.

Nous demandons également aux propriétaires de félins d'éviter de les laisser divaguer dans le village et au possible de faire stériliser les femelles.

---

## Les rus, affluents de la Marne à Ussy-sur-Marne

Les rus, petites rivières modestes, changent de nom en fonction des communes, hameaux et autres lieux qu'ils traversent. Cette absence de continuité dans le nom peut devenir rapidement source d'erreur.

Le territoire de notre commune est traversé d'est en ouest par quatre affluents de la Marne :

1. le *ru de Voliard*, appelé aussi ru Guyot ou ru de Montbourgeon, est sur le premier cadastre en 1820. En 1665, on l'appelle *rivière de Nemours* au niveau de l'île Notre-Dame ;
2. le *ru de la Fontaine Saint-Authaire* ;
3. le *Ru des Effaneaux*, ou de *Torchamps*, ou de *Courtablon* (1820) et ses trois affluents ;
4. le *ru Merdret* (1820).

Cité dès le <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle comme rivière de Nemours, le *ru de Voliard* (1) prend sa source au-dessous de la ferme de Barcy, au lieu-dit *Chantereine*. Il se jetait auparavant dans la Marne au niveau de l'île Notre-Dame, soit un parcours de 4 km. D'une largeur moyenne de 1 mètre, il était à sec en été et pouvait débiter en hautes eaux jusqu'à 250 litres par seconde. Son tracé, en aval du chemin de Courtablon au Limon, a totalement disparu depuis le <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle.

Le *ru de la Fontaine Saint-Authaire* (2) se situe près de l'église, en bas de la ruelle face à la mairie.

Avant la construction récente d'un bâtiment du service des eaux, la fontaine alimentait le centre du village, le lavoir municipal et coulait à ciel ouvert jusqu'à la Marne. La légende raconte : « Un jour, Authaire passait sur l'actuelle route de Paris à Nancy. Attiré par la beauté du lieu, il fit franchir la Marne à son cheval et, sous ses pieds, jaillit une source : la fontaine saint Authaire ». Le ru est actuellement busé, mais son arrivée dans la Marne est encore visible.

Le *ru de Courtablon* (3) reste encore visible. Il prend sa source sur la commune de Sainte-Aulde, au lieu-dit les Effaneaux, traverse le plateau puis la plaine d'Ussy et se jette dans la Marne à l'ouest du village, face à l'île de la Fosse Tournille. Son lit de 3 m de largeur en moyenne est bien marqué sur les 11,3 km de son parcours. À sec en été, il peut débiter en hautes eaux jusqu'à 2 m<sup>3</sup> par seconde. Ses trois affluents sont le ru de Rouget (communes de Chamigny et Sainte-Aulde), le ru de la Fontaine-aux-loups (5, communes de Chamigny et d'Ussy) et le ru d'Avesnes (6). Il est franchi par des ponts ou des gués en onze points de son parcours, dont neuf sur le territoire d'Ussy.

La source primitive du *ru Merdret* se situe dans le creux entre la pièce de la Brossette et les Fonds de

Cuissy. Intermittent mais important en hiver, il n'a pas de lit creusé sur une grande partie des 3,6 km de son parcours jusqu'à la Marne, au niveau de l'île Bigout. Son cours est semé d'obstacles : la route de La Ferté-sous-Jouarre à Lizy l'a coupé de sa partie amont appelée depuis *ru de La Brossette* (7) ; ensuite, l'autoroute, le chemin de fer et la route d'Ussy à Changis. Des passages souterrains ont été aménagés pour qu'il puisse franchir ces obstacles.

### Sources

Notice descriptive et statistique du département de Seine-et-Marne, 1897.

Géoportail : Données thématiques, Cours d'eau BCAE 2021

Enquête JPG 1960-1970.

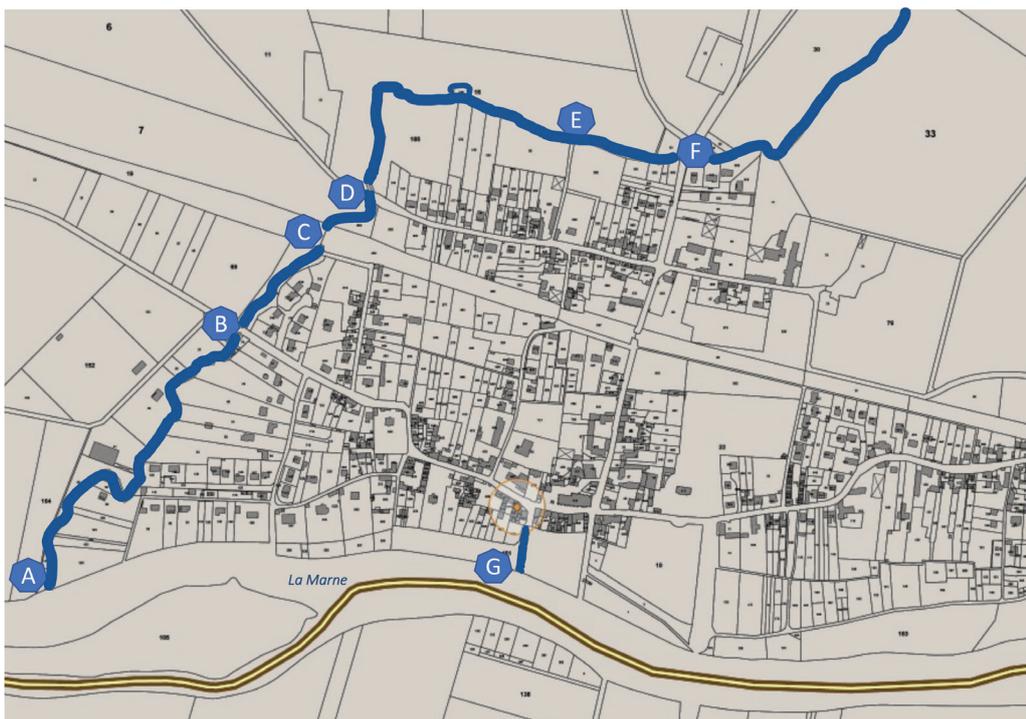
Jean-Paul GUILLAUMET, membre de l'ASU



Les affluents de la Marne sur la commune d'Ussy

- 1- Ru de Voliard
- 2- Ru de la Fontaine Saint-Authaire
- 3- Ru de Courtablon
- 4- Ru Merdret
- 5- Ru de la Fontaine-aux-loups
- 6- Ru d'Avesnes
- 7- Ru de la Brossette

ASU – JPG



### Franchir le ru de Courtablon dans Ussy

- A- Pont-Vert construit vers 1950
- B- Pont construit en 1850
- C- Gué pavé et passage surélevé sous le pont du chemin de fer, construits vers 1850
- D- Gué pavé et son ponceau (\*) connu en 1820 (pont « romain »)
- E- Gué de la ruelle du tambourin
- F- Pont Mallet construit en 1850
- G- Fontaine Saint-Authaire

(\*) Ponceau : petit pont permettant aux passants de franchir le ru à pieds secs lors des crues.

ASU – JPG

---

## *Repas des anciens*

Le 4 décembre 2021, l'équipe municipale a accueilli dans la salle des fêtes nos anciens pour un repas convivial proposé par JMG traiteur et animé par le groupe Oxygene Music.

Malgré la participation en baisse, bien compréhensible en cette période très délicate, le repas fut un vrai régal et la fête a duré toute l'après-midi.

À l'année prochaine, pour encore plus de monde.



## Noël 2021

Cette année, le 11 décembre, nous avons pu tenir notre spectacle de Noël dans la salle des fêtes. La magie était au rendez-vous pour la joie des plus petits.

Les enfants qui s'étaient préalablement inscrits au mois de septembre sur la liste de la mairie ont pu bénéficier d'un joli cadeau de Noël, offert par la municipalité.

Pour ceux inscrits qui n'ont pas encore retiré leur cadeau, ils vous attendent sagement en mairie. Merci de prendre rendez-vous en semaine ou profiter de la permanence des élus le samedi pour venir les chercher.



# Panneau Pocket

Nous avons renouvelé notre abonnement au service. Une refonte du site à été initié avec changement des couleurs et du logo. Voici de nouveau la procédure pour vous abonner. Sinon mettez à jour votre version.



## LES ALERTES ET INFORMATIONS DE VOTRE MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

## SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store, Play Store ou AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

**BONNE UTILISATION !**



# Pizza Hervé

Depuis le jeudi 13 janvier, le camion PIZZA HERVÉ est de retour dans notre village, une semaine sur deux.



**06 34 99 19 41**

UN ARTISAN PIZZAIOLO  
PRES DE CHEZ VOUS

### La carte de fidélité

1ere pizza	2eme pizza	3eme pizza
4eme pizza	5eme pizza	6eme pizza
7eme pizza	8eme pizza	9eme pizza
10eme pizza		

### Paiements acceptés



Retrouvez-nous sur Facebook [Pizza Hervé](#)



**06 34 99 19 41**

### La tournée : 17h30 à 21h30

Lundi soir : **Marigny en Orxois (1 semaine sur deux)**

Mardi soir en alternance : **May en Multien ou Luzancy**

Mercredi soir en alternance : **Saint Cyr sur Morin ou Domptin**

Jeudi soir en alternance : **Orly sur Morin ou Ussy sur Marne**

Vendredi soir en alternance : **Montreuil aux Lions ou Fublaines**

Samedi soir : **réservé à la privatisation de vos événements**

Dimanche soir : **Saint Jean les deux Jumeaux**

Pizza Hervé vous propose **Pizzas et crêpes à emporter, avec des produits frais et faits maison**



### NOS PIZZAS

Pâte fraîche faite à la main

#### Base tomate :

Marguerita.....	8€
Tomate, mozzarella, basilic, origan.	
Reine.....	9€
Tomate, mozzarella, jambon, basilic, origan.	
Royale.....	11€
Tomate, mozzarella, jambon, champignons frais, basilic, origan.	
Orientale.....	11€
Tomate, mozzarella, merguez, poivrons, œuf, basilic, origan.	
Calzone.....	11€
Tomate, mozzarella, jambon, œuf, basilic, origan.	
Méditerranéenne.....	11€
Tomate, mozzarella, chorizo, poivron, basilic, origan.	
Hawaïenne.....	11€
Tomate, mozzarella, jambon, ananas, basilic, origan.	
La Briarde.....	11€
Tomate, mozzarella, brie de Meaux AOP, lardons, oignons, basilic, origan.	
Tonara.....	12€
Tomate, mozzarella, jambon, thon, oignons rouges, basilic, origan.	
La Campione.....	12€
Tomate, mozzarella, viande hachée, champignons frais, poivrons, œuf, basilic, origan.	
La Parma.....	12€
Tomate, mozzarella, jambon de parme, gorgonzola, crème fraîche, basilic, origan.	
Toscana.....	13€
Tomate, mozzarella, gorgonzola, champignons frais, œuf, basilic, origan.	
La 4 saisons.....	13€
Tomate, mozzarella, jambon, champignons frais, cœur d'artichaut, poivrons, basilic, origan.	
Calzone Végé.....	13€
Tomate, mozzarella, fonds d'artichaut, champignons frais, poivrons, aubergines grillées, épinards frais, basilic, origan.	
Impériale.....	13€
Tomate, mozzarella, jambon, lardons, champignons frais, oignons, œuf, crème fraîche, basilic, origan.	
La basquaise.....	13€
Tomate, mozzarella, jambon Serrano, roquette, fromage de brebis Ossau Iraty AOP, piment d'Espelette AOP, basilic, origan.	
L'andalouse.....	13€
Tomate, mozzarella, jambon Serrano, roquette, tomates cerise, noix, huile d'olive AOP, olives vertes, olives noires, basilic, origan.	

La François.....	13€
Tomate, mozzarella, lardons, Cabécou, tomates cerise, miel, basilic, origan.	
La carnivore.....	15€
Base tomate, bœuf, merguez, poulet, mozzarella, basilic, origan, sauce barbecue.	

#### Base crème fraîche :

Dauphinoise.....	11€
Base crème fraîche, ail, mozzarella, pommes de terre.	
La Norvégienne.....	12€
Base crème fraîche, mozzarella saumon fumé, œufs de lump, basilic, origan.	
4 fromages.....	12€
Base crème fraîche, mozzarella, chèvre, Roquefort AOP, gorgonzola, basilic, origan.	
Tartiflette.....	12€
Base crème fraîche, mozzarella, lardons, pommes de terre, reblochon AOP, oignons, basilic, origan.	
La ronde des fromages.....	13€
Base crème fraîche ou tomate, mozzarella, chèvre, roquefort AOP, gorgonzola, Reblochon AOP, parmesan, brie de Meaux AOP, basilic, origan.	
La Fermière.....	13€
Base crème fraîche, mozzarella, poulet, champignons frais, oignons, poivrons, œuf, basilic, origan.	
Poire roquefort.....	13€
Crème fraîche, roquefort AOP, poire, basilic.	
Auvergnat.....	13€
Crème fraîche, basilic, bleu d'Auvergne AOP, cerneau de noix.	
Parissienne.....	13€
Crème fraîche, mozzarella, oignon, champignons, jambon blanc, basilic, parmesan.	
La Di Bufala.....	15€
Base crème fraîche, ail, basilic, roquette, mozzarella di Bufala, basilic, origan.*	

\* hors offre de gratuité



### NOS ENTREES ET CREPES

#### Entrées :

Chiffonnade Jambon Serrano.....	8,90€
Chiffonnade Saumon fumé.....	11€

#### Crêpes salées :

Nos crêpes sont réalisables sur la base des mêmes recettes que nos pizzas et aux mêmes tarifs.

- o Reine avec œuf
- o Savoyarde
- o Forestière
- o Campione
- o 4 saisons
- o Toscana
- o François
- o Briarde
- o Royale
- o Orientale
- o Méditerranéenne
- o Parma
- o Norvégienne
- o 4 fromages
- o Ronde des fromages
- o Fermière
- o Emmental

#### Crêpes sucrées :

- o Sucre.....
- o Nutella.....
- o Coulis de fruits.....
- o 3 chocolats.....
- o Banane chocolat.....
- o Caramel beurre salé.....
- o Ananas.....



## Les projets de votre communauté d'agglomération

**En 2021, la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie a concrétisé de nombreux projets :**

- A Pierre-Levée, la construction de la nouvelle station d'épuration est terminée depuis novembre,
- Le bassin nordique du centre aquatique de la Ferté-sous-Jouarre a été inauguré en fin d'année,
- A Coulommiers, l'extension du télécabine est achevée et ouverte aux entrepreneurs et aux salariés
- A Crécy-la-Chapelle, Coulommiers et La Ferté-sous-Jouarre, l'ouverture de 3 accueils France Service rencontre un vif succès auprès des usagers des 54 communes. A compter de 2022, ils seront ouverts un samedi par mois de 9h à 12h30
- Les travaux d'aménagement du pôle nautique sur La Marne ont débuté, avec une première phase pour augmenter de 26 à 60 places la capacité d'accueil pour les bateaux de plaisance sur les haltes fluviales de la Ferté-sous-Jouarre, Nanteuil-sur-Marne et Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux,
- L'approbation de l'avant-projet définitif de la Maison des Fromages de Brie,
- La signature avec l'Etat du Contrat de Relance et Transition Ecologique, qui recense 150 projets sur les 54 communes.

**Dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire, la communauté d'agglomération prolongera cette dynamique en 2022, avec notamment :**

- A Crécy-la-Chapelle, l'ouverture d'un 3ème télécabine à côté de l'accueil France Service
- A Dammartin-sur-Tigeaux, la mise en service de la nouvelle station d'épuration programmée pour l'été 2022
- L'ouverture en début d'année du nouvel accueil de loisirs et multi accueil petite enfance à Coulommiers
- L'ouverture de la maison médicale prévue pour fin 2022 à la Ferté-sous-Jouarre
- Le déploiement de la fibre, financée par la communauté d'agglomération et mis en œuvre par Seine-et-Marne Numérique, à Chamigny, Changis-sur-Marne, Citry, Jouarre, Méry-sur-Marne, Pierre-Levée, Sammeron, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sainte-Aulde, Sept-Sorts et Signy-Signets.
- La mise en service de la nouvelle unité de traitement de l'eau potable pour Boissy-le-Châtel, Chauffry et Coulommiers.
- L'extension de la compétence Petite Enfance (0 à 3 ans) à l'ensemble des 54 communes, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Enfin, votre intercommunalité poursuivra les projets engagés et les services qu'elle porte pour les habitants des 54 communes, dans le cadre de ses compétences.**

**Développement économique :**

- La participation au fonds régional Résilience Ile-de-France a permis l'octroi de 38 prêts pour un financement à hauteur 170 175 €, qui a permis de sauver des entreprises frappées de plein fouet par la crise sanitaire. 117 emplois ont été maintenus grâce à cette aide.
- A Mouroux, les études pour l'aménagement du parc d'activités du plateau de Voisins se poursuivent, avec le démarrage de la 2ème phase des fouilles archéologiques

**Emploi et insertion :**

- Après un salon de l'emploi 100 % en ligne en octobre dernier, qui a permis la signature de 20 contrats de travail, un forum en présentiel est programmé le jeudi 27 janvier 2022 (sous réserve des conditions sanitaires).

**Culture :**

- Le soutien à des événements à rayonnement intercommunal, tels que la Foire aux Fromages, Ferté Jazz, Voulstock et le Moulin Jaune à Crécy-la-Chapelle avec visite offerte chaque année aux écoliers du territoire.
- Lancement en 2021 de l'application mobile « Sortir en Pays de Brie » pour faire la promotion des événements organisés dans les 54 communes de l'agglomération.

**Eau potable et d'assainissement :**

- Un important programme de travaux est établi pour améliorer et sécuriser la production d'eau potable, avec notamment des opérations en cours à Chamigny et Coulommiers.
- Poursuite des projets en matière d'assainissement, avec notamment l'aménagement de stations d'épuration à :
  - Guérard (avril 2022 - août 2023)
  - Amillis (mai 2022 – avril 2023)
  - Maisoncelles-en-Brie (début des travaux 2nd semestre 2022)
  - Chevru (1er trimestre 2023 – 9 mois de travaux)

**Prévention des inondations :**

- La communauté d'agglomération a sensibilisé le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin sur le travail à mener en urgence sur l'aval du Grand Morin pour concrétiser le travail réalisé par l'ex-Pays Créçois. Des travaux sont programmés en 2022.
- A la demande des 4 communes membres, l'agglomération a également voté la sortie du Syndicat des Rus et Affluents de la Marne et exercera donc directement la compétence GEMAPI.

**Transport et mobilités :**

- Versement d'une aide de 63€ pour financer la carte Imagine R des lycéens des 54 communes.
- Le réaménagement de la gare routière du collège de Faremoutiers est programmé pour 2022.
- Une étude de pôle est en cours l'aménagement d'une aire multimodale à Coulommiers

**Environnement :**

- Le Service Unique de la Rénovation Energétique (SURE) propose des conseils gratuits aux habitants pour la rénovation énergétique de leur logement. Au 1<sup>er</sup> décembre 2021, 498 particuliers venant de 53 communes du territoire ont contacté le SURE. Contact du conseiller : 01 84 32 03 23.
- L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'est poursuivie en 2021, pour une adoption en 2022.

#### **Enfance et petite enfance :**

- A Mouroux, lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel accueil de loisirs.
- A Pommeuse, la communauté d'agglomération porte un projet d'extension d'un accueil de loisirs.

#### **En matière d'équipements sportifs et de loisirs :**

- Construction d'une nouvelle piscine à Crécy-la-Chapelle : la validation de l'avant-projet définitif est en cours, ainsi que la recherche de subventions indispensables au démarrage du projet.
- A l'étude : création d'un bassin extérieur à la piscine de Coulommiers, poursuite du projet de création d'un city stade à Tigeaux (engagé par l'ex-Pays Créçois) et agrandissement du gymnase des Picherettes à La Ferté-sous-Jouarre.
- Cinéma : la procédure juridique pour mettre fin au bail de l'exploitant actuel est toujours en cours.

#### **Services publics :**

- En 2022, un conseiller numérique complétera l'offre de services dans les 3 accueils France Services à La Ferté-sous-Jouarre, Crécy-la-Chapelle et Coulommiers.

**Pour en savoir plus sur ces projets et découvrir l'ensemble de nos actions, je vous invite à vous rendre sur le site : [www.coulommierspaysdebrie.fr](http://www.coulommierspaysdebrie.fr)**

---

**CONTACT :** Service Communication de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie  
[communication@coulommierspaysdebrie.fr](mailto:communication@coulommierspaysdebrie.fr) - Tél : 01 64 63 46 46



## ACCUEIL DE JOUR ITINÉRANT

Spécialisé pour les malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.



Pôle Gériatrie - SSR

Site de Jouarre

### OBJECTIF DE L'ACCUEIL DE JOUR

- L'objectif de l'accueil de jour itinérant est d'améliorer la répartition de l'offre en accueil de jour répondant à la diversité de la brie nord-est.
- Les professionnels vont directement à la rencontre des personnes concernées dans leur environnement de proximité de 10h à 16h comme suit :

Lundi	<b>Boissy-le-Châtel</b> Salle Pierrelée - rue des Carrières
Mardi	<b>Jouarre</b> Salle polyvalente - rue de la Chapelle
Mercredi	<b>SAINT-OUEN SUR MORIN</b> Salle polyvalente
Jeudi	<b>Coulommiers</b> Maison des sports - allée Tarento
Vendredi	<b>Crécy-la-Chapelle</b> Salle de la Chapelle - place Edouard De Moustier

Pour contacter l'infirmière coordinatrice du lundi au vendredi :

**Tél. 06 87 89 72 79**  
**[accueildejour.jre@ghef.fr](mailto:accueildejour.jre@ghef.fr)**

## L'ACCUEIL DE JOUR C'EST...

### POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES

- Garantir un accompagnement selon les souhaits et les besoins,
- Proposer des ateliers de stimulation cognitive,
- Favoriser les relations sociales,
- Proposer des activités en fonction du projet personnel et qui ont pour objectif de maintenir et stimuler l'autonomie, travailler la motricité et contribuer au bien-être de soi.

### POUR LES FAMILLES ET LES AIDANTS

- Leur offrir un temps de répit,
- Leur apporter un soutien psychologique,
- Les accompagner dans leur questionnement sur l'avenir de leur proche.

### POUR LES PROFESSIONNELS

Tout au long de la prise en soin, un lien avec les intervenants au domicile est effectué.

Un suivi médicamenteux est également assuré par l'équipe.

## LES MODALITÉS D'ADMISSION

Cette offre d'accompagnement et de soins s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées à un stade léger ou modéré et vivant à leur domicile.

## NOS VALEURS

Nos valeurs professionnelles sont en lien avec le projet de soins du GHEF :

**Bienveillance - Respect - Empathie à destination de la personne aidée et de l'aidant.**

# Conseils municipaux 2021

15 avril

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du conseil du 4 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour : Accord de principe pour la vente d'un terrain communal et fixation du prix de vente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour (n° 15).

### 1/ Compte de gestion et compte administratif 2020

\* Compte de gestion 2020 :

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

\* Compte administratif 2020 :

Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2020 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 592 600,66 €

Recettes 708 213,11 €

Investissement

Dépenses 218 767,01 €

Recettes 181 096,13 €

### 2/ Affectation du résultat

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

– d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 234 544,49 € au compte R 002 ;

Affectation du déficit d'investissement de 117 227,50 € au compte R 1068.

### 3/ Budget unique 2021

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

– d'approuver le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	962 828,23 €	962 828,23 €
Section d'investissement	380 342,74 €	380 342,74 €
TOTAL	1 343 170,97 €	1 343 170,97 €

### 4/ Vote des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

– d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45 %.

– d'autoriser Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### 5/ Subventions allouées aux associations

Détail de subventions allouées aux associations année 2021  
Le conseil municipal à la majorité, 13 pour et 1 contre, décide :

– d'allouer les subventions pour l'année 2021 selon la liste ci-dessus pour un montant total de 5 430 €,

– que les subventions seront versées sous réserve que les associations fassent parvenir leur bilan 2020 et leur prévisionnel 2021,

– que des subventions complémentaires pourront être allouées à ces associations en cas de reprise des manifestations sur 2021.

– que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2021.

### 6/ Subvention ASSAD 2021

Le conseil municipal, à la majorité, 13 pour et 1 abstention, décide :

– d'allouer la subvention ASSAD pour l'année 2021 pour un montant total de 3 307,70 €,

– que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2021.

### 7/ Centre de loisirs juillet 2021 : tarifs et conventions

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

– de déléguer la prestation d'un centre de loisirs sur la commune à l'association Familles Rurales de Seine et Marne pour un montant de 7 500,00 €,

– de reconduire les tarifs 2020 pour les familles en 2021 selon le tableau ci-dessous.

– d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Tarifs par enfant :

REVENUS* en euros/mois	1 enf à charge	2 enf et +
	Tarif journée	Tarif journée
< 1067	13	10
1068 à 2500	15	12
2501 à 3500	17	14
3501 à 4500	19	16
> 4500	21	18
Extérieur	25	20

\* revenu fiscal de référence/12

### 8/ Tarifs périscolaires 2021/2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

– de fixer les tarifs ci-dessus des services périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022

CANTINE :

Pour les Ussois le repas à : 3,80 €

Pour les enfants hors commune : 5,00 €

Tarif sans repas (PAI) : 1,50 €

GARDERIE :

Pour les Ussois : 1,40 € le matin et 2,40 € le soir

Pour les enfants hors commune : 2,50 € le matin et 3,50 € le soir

Dépassement horaire du soir (après 19h) – majoration 12 € / par 30 minutes / enfant

## 9/ Tarifs Camping et hivernage 2021/2022

La commission finance propose d'augmenter les tarifs pour le stationnement camping 2021 et l'hivernage pour 2021/2022 comme suit :

FORFAIT JOURNEE	2021
Prix un emplacement + 3 pers + voiture	8,00 €
Prix / personne adulte supplémentaire	1,30 €
Prix / enfant (- 16 ans)	1,30€
FORFAIT MOIS	2021
Prix un emplacement + 3 pers + voiture	80,00 €
Prix / personne adulte supplémentaire	32,00 €
Prix / enfant (- 16 ans)	17,00 €
HIVERNAGE	2021/2022
Prix par mois	25,00 €

Forfait au mois payable d'avance en début de mois

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs de stationnement camping 2021 et d'hivernage pour 2021/2022 au camping.

## 10/ Avis sur l'exploitation d'une plate-forme d'enrobage à chaud de matériaux routiers au bitume et de recyclage de matériaux routiers sur le territoire de la commune d'Ussy-sur-Marne.

Le conseil municipal souhaiterait plus d'information sur ce dossier et demande à Monsieur le maire la possibilité de rencontrer le dirigeant de la société Wiame pour qu'il puisse répondre aux interrogations des élus sur ce dossier afin de pouvoir rendre un avis.

Monsieur répond favorablement à cette demande et décide que ce point à l'ordre du jour sera examiné à une séance ultérieure.

## 11/ Convention de gestion relative aux eaux pluviales urbaines entre la CACPB et la commune d'Ussy-sur-Marne

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention relative à la gestion des eaux pluviales urbaines avec la communauté d'agglomération.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention relative à la gestion des eaux pluviales urbaines et le charge de l'exécution de la présente délibération.
- de préciser que la convention n'entraîne pas un transfert de compétence, ni un transfert de propriété des biens liés à l'exercice de la compétence mais comporte une délégation de gestion du service aux termes des articles L5215-7 et L5216-7-1 du CGCT.

## 12/ Renouvellement bail 24 rue de Lizy.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accepter de reconduire le bail de location du logement situé 24 rue de Lizy à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour une période de 3 ans.

Le loyer est révisé annuellement à la date anniversaire suivant l'indice de référence des loyers (IRL).

## 13/ Convention de partenariat Label école numérique

La commune a répondu favorablement à l'appel à projets du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse « Label école numériques 2020 ». L'ambition de cet appel, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous

les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités.

Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovations pédagogiques.

Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

L'évaluation des résultats de ces projets permettra de définir les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif dans les bassins ruraux.

La commune à décider l'acquisition des équipements numériques suivants :

- 3 vidéoprojecteurs interactifs (VPI)

- 4 pc enseignant

- installation, formations et SAV de 3 ans

Pour le financement de cet investissement dont le coût global prévisionnel TTC s'élève à 8 031,00 €, l'académie de Créteil s'engage à verser une subvention à la commune de 50 % soit 4 015,50 €.

Afin de concrétiser ce partenariat « Label école numériques 2020 », la passation d'une convention avec l'académie de Créteil s'avère nécessaire.

En fonction de ces éléments, Monsieur le maire invite le conseil à bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat label école numérique 2020

- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

## 14/ Convention unique cdg77 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

- d'accepter la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

- d'autoriser Monsieur le maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

## 15/ Cession de terrain :

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- d'accepter la vente de la parcelle cadastrée E 1058 de 562 m<sup>2</sup>, sis « 24, rue de Lizy » au prix 85 000 euros, soit 151,24 m<sup>2</sup>.

- de charger le notaire de l'acquéreur de la rédaction de l'acte authentique à intervenir,

- dit que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette cession.

## 16/ Questions et Informations Diverses

\* Aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la mairie, M. Guillommet a fait un croquis et propose de faire une baie vitrée. Le coût en semble élevé. M. de Araujo propose de plutôt transférer les archives à cet endroit et de récupérer la pièce, qui sert à l'heure actuelle de salle à archives, au bénéfice des élus. Vérification doit être faite de la faisabilité de cette proposition notamment par rapport au poids que peut supporter le plancher et de la mise au norme coupe-feu.

\* Liaison piétonne. Le projet avance bien. Retour finalisé du projet mi-semaine prochaine de l'architecte. Prévisions de deux Abribus, installation d'un feu alterné de chaque côté du pont très prochainement.

\* La DRAC vient la semaine prochaine pour voir quel espace lui est proposé pour entreposer les vitraux.

\*BAFA, étude pour permettre la formation à la première partie du BAFA qui serait réalisée à la salle des fêtes. 4 organismes contactés. Plusieurs tarifs sachant que l'aide de la CAF pour cette première partie est de 150 euros. Stage du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche. Le moins disant permettrait d'être formé pour un coût, déduction faite de l'aide de la CAF, de 50 euros. Pour le plus disant le reste à charge serait de 190 euros. Ce projet est pour la toussaint. Communication va être faite très prochainement.

\*Méthanisier : Monsieur le maire a commencé à lancer le sujet mais n'a pas pu aller au bout en raison d'un débat houleux entre élus concernant des échanges sur les réseaux sociaux.

## 17 mai

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du conseil du 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Le point N°6 est enlevé de l'ordre du jour.**

**1/ Avis favorable sous réserves sur l'exploitation d'une plateforme d'enrobage à chaud de matériaux routiers au bitume et de recyclage de matériaux routiers sur le territoire de la commune d'Ussy-sur-Marne.**

**2/ Demande de subvention DSIL 2021.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une aide financière au titre rénovation énergétique et la mise aux normes et sécurisation des équipements publics, d'un montant de 29 671,28 € HT ;
- d'adopter l'opération qui s'élève à 37 089,10 € HT soit 39 129,00 € TTC suivant devis ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel.

**3/ Tarifs 2022 location salle polyvalente.**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire les tarifs de location de la salle de 2021 pour l'année 2022 suivant le tableau ci-dessous

LE WEEK END	2021	2022
Ussois	350 €	350 €
Extérieurs	700 €	700 €
Caution	1 000 €	1 000 €
Caution Ménage	200 €	200 €

Une journée hors week-end (sous réserve)	2021	2022
Ussois	150 €	150 €
Extérieurs	350 €	350 €
Caution	1 000 €	1 000 €
Caution Ménage	200 €	200 €

**4/ Renouvellement bail 2 rue du Château.**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide **d'accepter** de reconduire le bail de location du logement situé 2 rue du Château **à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022** pour une période de 3 ans.

Le loyer est révisé annuellement à la date anniversaire suivant l'indice de référence des loyers (IRL).

**5/ Convention ID 77**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 »,
- de ne pas approuver la convention constitutive.

**7/ Désignation d'un élu référent forêt-bois**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières dans lequel il est demandé au conseil de nommer un élu référent forêt-bois dans le cadre d'une adhésion à cet organisme.

**Le conseil municipal décide** à l'unanimité :

- **de ne pas adhérer** à cet organisme.
- **de ne pas désigner** d'élu référent pour la Fédération nationale des Communes forestières.

**8/ PNR : approbation des adhésions de nouvelles communes.**

**Le conseil municipal décide** à l'unanimité :

- **d'approuver** l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au Syndicat Mixte d'Etude et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin.
- **d'autoriser** Monsieur le Président du SMEP à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectoral, les adhésions précitées.

**9/ Questions et Informations Diverses.**

\* **Carrefour du château** : Monsieur le Maire informe d'une intervention prochaine des services de l'ARD sur l'affaissement de la chaussée ainsi que l'enlèvement des pavés.

\* **Liaison piétonne** : le cahier des charges est élaboré, l'appel d'offre va être lancé.

\* **Maison fleuries** : cette année la commune a décidé de relancer le concours sur inscription jusqu'au 11 juin 2021.

\* **Randonnée pédestre** : celle-ci aura lieu le 11 juillet 2021 sous réserve du respect des conditions sanitaires en vigueur et sur inscription en Mairie.

\* **Jeux intervillages** : ils auront lieu à Signy-Signets le 5 septembre 2021, un entraînement est envisagé pour le 11 juillet 2021.

\* **Campagne de rebouchage « nids de poules »** : l'entreprise choisie doit intervenir d'ici fin mai.

\* **Fibre** : le raccordement est prévu en 2022 dans le village et 2024/2025 pour les hameaux.

\* **Station épuration rue de Changis** : selon le plan pluriannuel d'investissement de la CACPB, il est prévu des travaux en 2022-2023.

\* **Subvention pour destruction de nid de frelons asiatiques** : Madame PETROVIC soumet l'idée de créer une aide pour la prise en charge d'une partie des frais de destruction sur présentation d'une facture acquittée et uniquement pour des frelons asiatiques. Cela devra être débattu en conseil municipal.

\* **Résidence artistique** : Madame PETROVIC informe l'assemblée d'une collaboration avec une artiste qui a choisi notre village et notre salle des fêtes pour y établir sa résidence artistique sur trois jours (du 3 au 5 juillet 2021). Cela consis-

tera pour elle à faire le filage de son spectacle, faire tous les arrangements sonores et les placements de lumière. L'artiste se produira après dans toute la Seine-et-Marne et également à Ussy. Un échange est envisagé avec les enfants de l'école le dernier jour de la résidence.

\* **Fête de la radio** : en partenariat avec Silver Radio, un mini concert en plein air d'une heure sera organisé le 5 juin 2021 dans le parc de la salle des fêtes sous l'égide de La Folie des Grands'Arts, sous réserve de la validation de la préfecture.

---

## 17 juillet

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du conseil du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour : Convention avec le département 77 – Viabilité hivernale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour (n° 5).

#### 1/ Signature du marché de travaux relatif à l'aménagement paysager d'une liaison douce et d'un arrêt de bus,

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement paysager d'une liaison douce et d'un arrêt de bus. Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner l'entreprise chargée de la réalisation.

À la vue du rapport d'analyse des offres, établi par CPA CONSEILS, Paysagiste-concepteur de l'opération, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

##### **LOT UNIQUE VRD :**

Entreprise WIAME VRD à SEPT SORTS :

Montant HT offre de base : 110 645,70 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché désigné ci-dessus.

#### 2/ Vente du garage bâti sur la parcelle cadastrée E n° 0990

Le conseil municipal à l'unanimité, décide  
– d'approuver la vente de cette parcelle cadastrée E 990 pour une surface de 331 m<sup>2</sup>.

– **d'approuver** le montant de la proposition au prix de 45 000 €.

– **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la vente dudit terrain.

#### 3/ Activités de loisirs piscine été 2021

Le conseil municipal à l'unanimité, décide  
– la mise en place de tickets d'entrée piscine pour les mois de juillet et août 2021. Cette prestation est destinée aux enfants d'USSY SUR MARNE de 5 à 15 ans (dans l'année). Chaque enfant de cette tranche d'âge aura droit à 6 tickets pour la période juillet/août 2021.

– **de donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la piscine Coulommiers de Brie ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

#### 4/ Attribution d'une subvention complémentaire au Comité des Fêtes

Le conseil municipal à l'unanimité, décide  
– d'allouer une subvention complémentaire au Comité des Fêtes pour l'année 2021 d'un montant de 2 000 €,  
– que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2021.

#### 5/ Convention avec le département 77 – Viabilité hivernale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec le Département de Seine-et-Marne qui définit les conditions dans lesquelles la commune intervient lors des opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement (RD 21p) qui s'applique de mi-novembre à mi-mars.

Le département fournira à la commune la quantité de sel estimé de 20 g par m<sup>2</sup>, pour 6 interventions sur la RD 21p d'une surface de 3 786 m<sup>2</sup>. Soit 19 sacs de 25 kg.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, reconductible une fois pour la même durée.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

– **d'approuver** la convention de viabilité hivernale avec le département de Seine-et-Marne.

– **de donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

#### 6/ Questions et Informations Diverses

\* Monsieur de Araujo rappelle à l'assemblée que si les élus sont indisponibles pour les conseils municipaux, il est nécessaire s'ils veulent être excusés ou représentés, de prévenir le Maire d'une part et d'envoyer leur pouvoir d'autre part.

\* Monsieur le Maire nous présente une carte de remerciement qu'il a reçu d'enfants de la commune pour « les bons piscines et le beau feu d'artifice ».

\* Feu d'artifice du 14 juillet : beau succès qui attiré beaucoup de monde grâce à une météo clémente.

\* Randonnée : très bon retour, satisfaction malgré la boue et la pluie. À voir pour la faire les prochaines fois le samedi.

\* Entraînement Intervillages du 11 juillet : une vingtaine d'enfants présents. Bonne ambiance.

\* Maisons fleuries : six gagnants. Distribution des récompenses courant septembre.

\* Centre de loisir de juillet : 9 à 16 enfants inscrits.

\* Résidence artistique : la commune a accueilli durant 3 jours une artiste et ses musiciens pour un filage dans la perspective d'une tournée. Concert prévu le 2 octobre.

\* Jeux intervillage : prévus le 5 septembre

\* Nettoyons la nature : prévu le 25 septembre, partenariat avec E. Leclerc, de 10 h à 12h.

\* Animation fin d'année : prévisions d'un spectacle pour les enfants avec distribution de cadeaux et d'un spectacle pour les anciens avec repas.

\* Demande de communication à tous les élus lors de la tenue de commissions.

\* Retour du SIOF : escalier réalisé, puisard à l'entrée, remise aux normes de l'électricité du bungalow, platine mât éclairage remise à neuf (800 euros), nettoyage moquette terrain synthétique

Dégradations : prochaine réunion SIOF : réflexions sur la sécurité du site. Panneau pour changer le nom sur le bâtiment du foot.

---

# 17 septembre

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du conseil du 17 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour : Décision modificative N° 2 et N°3 Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

### 1/ Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges)

Note de présentation

Il sera évalué dans le présent rapport, les charges liées

1/ Au reversement des subventions versées à la commune de Crécy la Chapelle

La communauté de communes du Pays Crécois versait à certaines associations des subventions agissant sur la commune de Crécy la Chapelle. Il a été décidé que désormais ce serait la commune qui verserait ces subventions.

2/ A la rétrocession de la compétence transport suite à la dissolution du STAC

Suite à la dissolution du Syndicat de Transport (STAC), c'est désormais la CACPB qui assume le paiement des charges liées au transport.

3/ Au reversement de la part départementale suite à la réforme de la taxe d'habitation

La CLETC, réunie en date du 7 septembre 2021, a donc procédé à l'évaluation de la charge correspondante selon le rapport annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 7 septembre 2021.

### 2/ Elaboration du plan local d'urbanisme : débat sur le projet d'aménagement et de développement durables

TERMES DU DEBAT :

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD établi sur la commune d'Ussy-sur-Marne qui comporte les trois grandes orientations suivantes :

– Poursuivre un développement mesuré pour soutenir le dynamisme démographique et économique

– Préserver et améliorer le cadre de vie et le fonctionnement urbain

– Valoriser le patrimoine paysager et environnemental

Ces orientations seront mises en œuvre dans un souci de développement durable, prenant ainsi en compte les trois piliers que sont la préservation de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Le conseil municipal sollicite le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie pour débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune d'Ussy-sur-Marne.

### 3/ Décisions modificatives N°2 et N°3,

Voir annexe N°1 e N°2

### 4/ Informations Diverses.

\*Jeux intervillages : annulés en raison des règles sanitaires et des contraintes liées au pass sanitaire

\* Repas et spectacles des séniors : réservations effectuées, date arrêtée au 4 décembre, sous réserve des dispositions sanitaires à venir, sur inscription.

\* Octobre rose : une randonnée organisée par La Ferté-sous-Jouarre passe par Morintru,

\* Opération nettoyons la nature : 25 septembre : en partenariat avec les magasins E. Leclerc.

\* Noël des enfants : le 11 décembre avec un spectacle et une distribution de cadeaux sur inscription préalable. Sous réserve des directives sanitaires.

---

# 26 novembre

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du conseil du 17 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour : Recensement de la population 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour (n° 10).

### ORGANISATION MUNICIPALE

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, il est procédé à l'installation de Madame Marie-Constance SOUVIGNIER comme conseillère municipale en remplacement de Madame Véronique TISSOT, dont la démission de son mandat de conseillère municipale a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier du 18 septembre 2021.

### 1/ Rapport sur l'activité 2020 de la communauté d'agglomération

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de donner communication du rapport au conseil municipal en séance publique.

### 2/ Modification des statuts de la CACPB

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'émettre un avis FAVORABLE aux statuts et à son annexe.

### 3/ Convention de répartition financière pour le renouvellement ou le renforcement d'une canalisation d'eau potable desservant la consommation humaine et la défense extérieure contre l'incendie

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

– d'approuver la convention de répartition financière pour le renouvellement ou le renforcement d'une canalisation d'Eau Potable desservant la consommation humaine et la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

– d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes afférents ;

– de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération autant que besoin.

#### **4/ SMEP : adhésion de nouvelles communes**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

– d'approuver l'adhésion des communes de Saint-Mars-Vieux-Maison et de Bussières au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin.

– d'autoriser Monsieur le Président du SMEP à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectoral, les adhésions précitées.

#### **5/ Désignation d'un délégué titulaire du SIOF**

Suite à la démission de Madame Véronique TISSOT de son mandat de conseillère municipale il convient d'élire un nouveau délégué titulaire au SIOF.

La candidature de Madame Florence Gosset est proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Madame Florence Gosset comme déléguée au SIOF.

#### **6/ Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant budget 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Budget 2021	25 % sur 2022
20	15 191,00 €	3 797,75 €
21	37 424,24 €	9 356,06 €
23	147 000,00 €	36 750,00 €

#### **7/ Participation communale : enfants scolarisés en ULIS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

– d'accepter le paiement des frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2020/2021 pour un montant de 286,43 euros à la commune de la Ferté-sous-Jouarre,

– de déclarer que cette somme sera inscrite sur le budget communal 2021.

#### **8/ Remise de colis et bon d'achat pour les seniors**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

– de remettre un colis pour les Ussois de plus de 70 ans, inscrits sur les listes électorales,

– que deux types de colis seront remis : pour les personnes seules d'un montant de 17,90 € et pour les couples d'un montant 23,90 €,

– de délivrer aux personnes seules ou couples non imposables de plus de 70 ans, inscrits sur les listes électorales, des bons d'achats valables chez les commerçants Ussois,

– que chaque foyer non imposable recevra 3 bons de 20,00 € pour une valeur totale de 60,00 €.

#### **9/ Chèques cadeau agents**

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

– d'approuver la proposition de Monsieur le Maire concernant le versement au titre de l'année 2021 d'un chèque cadeau de 80,00 € pour les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique.

– d'indiquer que ce montant sera prélevé sur le compte 6232. Madame Stéphanie LEFEBVRE quitte la séance pour raisons professionnelles et ne participera pas au vote du point n° 10.

#### **10/ Recensement de la population 2022**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

– de charger Monsieur le Maire de désigner un coordonnateur et son suppléant afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2022.

Les intéressés désignés bénéficieront pour l'exercice de cette activité d'une augmentation ponctuelle de leur régime indemnitaire correspondant à l'exercice de la responsabilité de coordonnateur, soit 440,00 € net.

– de charger Monsieur le Maire du recrutement de 2 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2022.

Les intéressés désignés bénéficieront d'une rémunération de 1 200,00 € net pour l'ensemble de la période du recensement 2022.

– que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### **11/ Informations Diverses**

\* Liaison piétonne : le chantier est en phase finale, les poubelles et les bancs vont être installés, un abaissement de l'éclairage à 50% est envisagé. L'Agence Routière Départementale va intervenir sur le pont au printemps 2022 pour la mise en place d'une circulation plus adaptée à la sécurité des piétons.

\* Eclairage public : Monsieur Oudard et Monsieur le Maire soulignent un problème de programmation d'horloge sur les hameaux Molién et Beauval, l'information sera transmise à la société BIR qui assure la maintenance de l'éclairage public.

\* Repas des seniors : le 4 décembre 2021 à 12h00 sont conviés, sur invitation, les Ussois de plus de 65 ans, au programme repas festif et orchestre.

\* Noël des enfants : le 11 décembre 2021 à 14h00 sont conviés les enfants de la commune de moins de 12 ans pour un spectacle suivi d'une distribution de cadeaux et de sachets de bonbons.

\* Dépôts sauvages: la commune va procéder au nettoyage du fossé longeant la RD 21p jusqu'au carrefour de Molién.

ASSAD : Mesdames Gosset et Ferreira-Campos ont assisté à l'assemblée générale du 10 novembre 2021. Ce service d'aide à la personne financé partiellement par la commune est disponible pour tous les Ussois.

\* Recensement 2022 : le recensement de la population se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Les agents recenseurs déposeront ou passeront au domicile des Ussois afin de déposer un questionnaire.

Pour rappel, le recensement est un acte obligatoire pour tous les citoyens. En raison des conditions sanitaires, Monsieur le Maire incite les habitants à y répondre par Internet.



## « LE POILU D'USSY-SUR-MARNE »

**8 Mai 2021** – Pour cette deuxième année difficile sanitaire, nous nous sommes retrouvés pour célébrer le 76<sup>e</sup> anniversaire de la Vicoire du 8 Mai 1945, en présence des élus, des porte-drapeaux et des Anciens Combattants.

Un dépôt de gerbe a été effectué au monument aux Morts par Monsieur le Maire, puis nous nous sommes rendus au cimetière et nous avons déposé une composition florale sur la tombe des aviateurs Britanniques tombés sur notre commune. Ensuite, un moment de recueillement a été observé sur chaque tombe de nos soldats morts pour la France en Juin 1940 : Bagreaux

Juvenal Germain René et Robert Henri (la famille de ce dernier était présente).

**26 juillet 2021** – Une délégation des Anciens Combattants des Missions Extérieures (OPEX) a fait un arrêt dans notre commune, ils ont été reçus devant le monument aux Morts par Monsieur le Maire, notre porte-drapeau et moi-même. Une cérémonie a été improvisée sur le fait.

**11 Novembre 2021** – Les cérémonies se sont déroulées dans des conditions presque normales : dépôt de gerbe devant le monument aux Morts par Monsieur le Maire, les Anciens Combattants et les enfants du village. Puis au cimetière, dépôt de gerbe et recueillement devant la stèle des aviateurs Britanniques. De nombreux habitants s'étaient déplacés.

L'après-midi, nous avons retrouvé une délégation anglaise pour rendre hommage à l'équipage du Lancaster tombé sur notre commune, accompagnée de plusieurs membres des communes voisines, ainsi que la présence de 10 porte-drapeaux. Puis, comme à l'accoutumé, nous nous sommes tous retrouvés autour du verre de l'amitié dans la salle des fêtes, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur.

Monsieur le Maire a remis à Nikola Petrovic un diplôme d'honneur en remerciement de 12 années de présence aux cérémonies patriotiques.

Quelques panneaux étaient exposés, retraçant des faits concernant le Lancaster. Merci à Martine Thoral pour toutes ses recherches.

Nous avons eu le plaisir d'écouter :

- Charly, interpréter La Marseillaise et les Fiancés d'Auvergne à l'accordéon,
- Solène, jouer Amazing Grace au violon,
- Clémence, en Passant par la Lorraine à la flûte.

Nous les remercions vivement pour leur participation, ainsi que M. Benoit Lemaire pour le prêt de sa maquette de l'avion « Le Lancaster » et pour sa collaboration auprès de nos amis Anglais.

Le Président  
A. Denogant





# ASSOCIATION ACTIV' SPORTS USSY



L'association **ACTIV' SPORTS USSY** a dû se mettre en sommeil, les membres du bureau ayant tous démissionné suite à la disparition de Sandrine.

Nous profitons de ce support pour souhaiter à sa famille le meilleur pour les années à venir, la perte d'une personne aussi gentille et talentueuse sera irremplaçable.

Nous avons été contraints de licencier notre professeur de gym. Souhaitons lui de retrouver rapidement de nouveaux engagements.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant dès que le club pourra réouvrir ses portes

Facebook : Activ'Sports USSY Mail: [activsportsussy@gmail.com](mailto:activsportsussy@gmail.com)

Pierre Hordé

Président



## L'ASU REND HOMMAGE À DEUX DE SES FIGURES EMBLÉMATIQUES DISPARUES EN 2021



**Paule Savane ancienne Présidente de l'ASU** (de 1987 à 2016)

Paule a fait partie des fondateurs de l'Association pour la Sauvegarde d'Ussy en 1975 ; les membres de l'ASU lui ont rendu un hommage mérité lors de la cérémonie funèbre qui s'est déroulée en août 2021.

Elle a œuvré sans relâche pour faire connaître le patrimoine et rappeler les valeurs rurales du village malgré la proximité de la région parisienne. Notre association bénéficie aujourd'hui encore des innombrables heures que Paule lui a consacrées avec ferveur et passion dans de multiples domaines : recherches aux Archives, rédaction d'articles (Chemins d'Ussy, Fragments d'Histoire...), préservation du Patrimoine (vitraux de l'église...), protection de l'Environnement, promotion des célébrités de notre village (Samuel Beckett, Henri Hayden...).

Optimiste, infatigable, efficace, dynamique, pugnace, combative face aux réticences et à l'immobilisme, toujours animée par un profond attachement à son village, Paule Savane restera la figure fondatrice de l'Association.

**Madeleine Lafleur**, membre de notre conseil d'administration, a quitté ce monde et repose au cimetière de son village.

A l'âge de 92 ans, elle était la doyenne des adhérents de l'ASU. Avec ténacité et fidélité, Madeleine s'était engagée dans l'association, pour sauvegarder l'identité de son cher village. Ses récits de la vie quotidienne d'autrefois, constituaient une véritable mémoire ethnologique.

Elle avait encore tant de choses à nous dire...



### RENDEZ-VOUS 2022

⌘ Lecture et échange avec Maylis Besserie, auteure du roman **LE TIERS TEMPS**, paru en 2020 et lauréate du prix Goncourt du premier roman. Elle imagine les derniers jours du dramaturge et écrivain irlandais **Samuel Beckett**.

**Dimanche 20 mars à 15 h. - Musée de la Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin (sur réservation)**

⌘ Immersion entre poésie et histoire : approche littéraire de la vie du saint avec Françoise Ascal dans son recueil **VARIATIONS-PRAIRIE** et éclairage historique du réseau monastique de **Colomban**, entre mythe et réalité avec Michelle Gaillard (professeure d'histoire médiévale à l'université de Lille).

**Dimanche 27 mars à 15 h. - Musée de la Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin (sur réservation)**

Ouverte à tous, notre **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** aura lieu samedi 29 janvier 2022 à 16h30  
À la salle polyvalente d'Ussy-sur-Marne, rue des Marionnettes – Renseignements 06 86 80 30 89

**A.S.U. – 6, rue de la Dehors – 77260 USSY-SUR-MARNE**

Site internet : [asu77ussy.fr](http://asu77ussy.fr) ✉ [asu77260@gmail.com](mailto:asu77260@gmail.com)

Peinture

EXPOSITION

## HENRI HAYDEN, LES COULEURS DE LA TERRE



DU 13 MAI  
AU 31 JUILLET 2022

VERNISSAGE

VENDREDI 13 MAI À 18H

VISITES LES SAMEDIS ET DIMANCHES,  
CONFÉRENCES, RANDONNÉES...

CENTRE D'ART

ENTRÉE LIBRE



Cette exposition présentera pour la première fois, des tableaux de paysages peints par Henri Hayden autour d'Ussy-sur-Marne, en provenance du musée de Varsovie et de collections privées.

À la sortie d'Ussy, en direction de La Ferté-sous-Jouarre se tient une croix blanche portant l'inscription «Domaine St Authaire – 604». Que signifie cette inscription et cette croix ?

604 correspond à l'année où Autharius (7<sup>e</sup> siècle) et sa famille s'établissent dans ces lieux. En sa qualité de haut fonctionnaire royal apprécié par les rois francs, Authaire bénéficie de ces vastes territoires composés de forêts de feuillus qui englobent le pays mellois, Jouarre, et le Multien, les bords du Morin et de la Marne. Authaire y exerce des fonctions civiles et militaires, et y pratique la chasse. En 613 il en devient propriétaire pour avoir sauvé de la noyade le roi Clotaire II (584-629) au cours d'une partie de chasse.

La villa gallo-romaine que la famille occupe prend le nom de Vultiacum, (ou Ultiacum) origine du nom de Ussy-sur-Marne.

Cette croix «Saint-Authaire» aussi appelée «croix des côtes» matérialise également l'endroit où Authaire aurait accueilli en 610, le moine irlandais Colomban, accostant à Fay-le-Bac. C'est en effet à Fay-le-Bac que la voie romaine traversant la Marne offrait un passage à gué.

Cette rencontre de l'hiver 610-611 entre Authaire et Colomban, est attestée dans un écrit (daté de l'an 640-643) du moine Jonas dit de Bobbio (Italie) Elle est illustrée par un vitrail dans l'église.

Y. AMPEN

Source : [https://guyderambaud.fandom.com/fr/wiki/Authaire\\_de\\_Sancy#Ussy-sur-Marne](https://guyderambaud.fandom.com/fr/wiki/Authaire_de_Sancy#Ussy-sur-Marne)

Saint Authaire  
ASSOCIATION



## LES JOYEUX ANCIENS D'USSY

Le club des joyeux anciens a le plaisir de vous souhaiter une très bonne année 2022.

Notre assemblée se tiendra le 23 février 2022 à 17h30 à la salle des fêtes d'Ussy.

Si vous voulez découvrir notre club, nous serons présents à la salle des fêtes le 23 février à partir de 14h00.

Tous les retraités ou les personnes de plus de 60 ans habitant le village sont les bienvenus.

Vous pourrez participer aux activités comme la peinture sur tissus, les cartes 3D et les divers jeux de société. Si vous avez d'autres activités à nous proposer, nous serons très heureux de les développer.

En association avec ADEPUC vous aurez la possibilité de participer à des sorties théâtre ou cabaret à prix réduit.

Que de bonnes choses pour cette année 2022.

Vous pouvez nous joindre au 06.82.22.83.63.

La présidente

Sylvie LUCAS



# COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

## MA COMMUNE A moins de 10 000 habitants



↓  
Le recensement a lieu tous les **5** ans auprès de l'ensemble de la population communale.



Je suis informé de la visite de l'agent recenseur par courrier.



↓  
Puis je reçois sa visite.

↓  
Je remplis le questionnaire.

↓  
**Par internet sur** [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) avec mes codes personnels remis par l'agent recenseur.



↓  
Je valide, c'est terminé !

## MA COMMUNE A plus de 10 000 habitants



↓  
Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de **8%** de la population.

↓  
Je suis informé de la visite de l'agent recenseur par courrier.

↓  
Si je ne peux pas répondre en ligne, j'utilise le questionnaire papier.



↓  
L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer mon questionnaire sous quelques jours.